



communiqué

N°: 173
No.:

Le 10 septembre 1987

LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE POPULAIRE D'ALBANIE ÉTABLISSENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonce l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République socialiste populaire d'Albanie.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République socialiste populaire d'Albanie, à la suite de négociations entre leurs fonctionnaires, et guidés par leur désir d'établir des relations entre les deux pays, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, ont convenu d'établir des relations diplomatiques à partir du 10 septembre 1987 et d'échanger des représentants diplomatiques, en commençant par des représentants non résidents, revêtus du titre d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, à un moment qui conviendra aux deux pays.

Les relations diplomatiques entre les deux pays seront régies par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, du 18 avril 1961, et seront fondées sur le principe de réciprocité.